



Recueil Spécial des Actes Administratifs

N°427 du 17 mars 2020

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETE DU PRESIDENT

RAA N°427 spécial du 17 mars 2020

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
6235	17/03/2020	DRH	* Arrêté de maintien en service dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité – COVID19

* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)
DIRASS (Direction des Assemblées)
D.R.T. (Direction des Routes et des Transports)
D.E.B. (Direction de l'Education et des Bâtiments)
D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)
D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)
D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)
D.D.L. (Direction du Développement Local)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : Arrêté de maintien en service dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité –COVID19

Le Président du Conseil Départemental,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus ;
Vu l'arrêté du 14 mars 2020 complété portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
Vu la cellule de veille RH ;
Vu la cellule Hygiène & Sécurité
Considérant que, dans le contexte actuel de pandémie, il convient de maintenir en service des agents répertoriés au sein du Département afin de garantir la continuité du service public dans le cadre d'un plan de continuité d'activité (PCA) ;
Considérant la nécessité de garantir la continuité décisionnelle.

ARRÊTE

Article 1^{er}. La directrice générale des services, Madame BAYET, ainsi que ses directeurs généraux adjoints et directeurs listés à l'article 2 du présent arrêté, pourront être amenés à réaliser des déplacements indispensables dans le cadre de leurs missions afin d'assurer la continuité des services du Département des Hautes-Pyrénées.

Ces déplacements, limités au strict minimum, pourront consister à rejoindre leur lieu de travail habituel ou au siège du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées sis Rue Gaston Manent à Tarbes.

Les agents occupant les fonctions d'astreinte départementale veilleront à respecter les mesures sanitaires prévues par les autorités compétentes.

Article 2. Les agents concernés sont les suivants :

Madame Chantal BAYET, Directrice générale des services
Monsieur Pascal SAUREL, Directeur général de la DRAG
Madame Nathalie ASSIBAT, Directrice générale de la DSD
Monsieur Philippe DEBERNARDI, Directeur général de la DRT
Madame Rozenn GUYOT, Directrice générale de la DEB
Monsieur Sébastien PIVIDAL, Directeur général de la DDL
Monsieur Xavier COURAGE, Directeur des ressources humaines
Madame Martine DOMECCABANNE, Directrice des systèmes d'information

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

Monsieur Jean MUR, Directeur de l'administration et des finances
Madame Gaëlle VERGEZ, Directrice des territoires
Madame Véronique CONSTANTY, Directrice insertion-logement
Madame Marie-Françoise ANDURAND, Directrice enfance famille
Monsieur Frédéric BOUSQUET, Directeur de la maison départementale de l'autonomie-MDPH
Monsieur Christian LAUTRE Directeur des bâtiments
Madame Marie-Bernard CLAVERIE, Directrice de l'éducation
Monsieur Franck BOUCHAUD, Directeur des routes
Monsieur Olivier GUYONNEAU, Directeur de cabinet
Monsieur Baptiste MAUREL , Directeur de la communication

Article 3. Cet arrêté prend effet à compter du 17 mars à 12h jusqu'au lundi 23 mars à 12h inclus.

Tarbes, le 17 mars 2020

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

Signé le 17/03/2020

Michel PÉLIEU

Etabli pour valoir ce que de droit

L'original est consigné au registre des actes administratifs départementaux

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :
.....
.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;

déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);

déplacements pour motif de santé;

déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;

déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à, le...../...../2020

(signature)